

DANONE'S CODE OF BUSINESS CONDUCT

PRINCIPES DE CONDUITE DES AFFAIRES DE
DANONE



PRINCIPES DE CONDUITE DES AFFAIRES DE DANONE

Introduction aux Principes de
Conduite des Affaires de Danone



Danone s'est construit sur le double projet économique et social qui repose sur un principe simple : la performance économique de l'entreprise et le progrès social doivent aller de pair. Nous pensons que, loin de s'arrêter aux portes de nos usines, la responsabilité de notre entreprise s'étend à l'ensemble de nos parties prenantes: salariés, actionnaires, fournisseurs, consommateurs et clients, ainsi que partenaires et communautés avec lesquelles nous travaillons. C'est cette collaboration qui donne du sens à nos actions.

Chez Danone, toutes nos actions respectent les normes éthiques et la législation de chacun des pays où nous sommes implantés.

Nos Principes de Conduite des Affaires présentent notre engagement envers ces parties prenantes et les règles auxquelles nous devons tous nous conformer. Le Comité Exécutif et moi-même veillerons à ce que ces normes soient respectées dans toutes nos activités. Le respect de ces règles est primordial, non seulement pour l'efficacité et la pérennité de nos activités, mais également pour et la continuité de notre double projet économique et social.

E. Faber

Paris, le 20 janvier 2016



LE CHAMP D'APPLICATION DES PRINCIPES DE CONDUITE DES AFFAIRES DE DANONE

Tous les employés de Danone et de ses filiales et entreprises contrôlées doivent se conformer aux Principes de Conduite des Affaires. Nous attendons des entreprises dont Danone détient une propriété conjointe ou minoritaire qu'elles adhèrent à des principes équivalents à ceux de ces Principes de Conduite des Affaires, et nous encourageons également nos clients à adopter des principes similaires. Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils adhèrent à notre Code de déontologie destiné aux Partenaires commerciaux.

Nos salariés sont informés de l'existence des Principes de Conduite des Affaires dès leur recrutement et reçoivent des rappels périodiques quant aux principes qu'il contient. Le non respect des Principes de Conduite des Affaires est susceptible d'entraîner une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement.

Outre ces politiques spécifiquement en rapport avec leur fonction, les collaborateurs doivent également connaître et se conformer aux autres politiques de conformité de Danone, notamment la Politique d'intégrité, la Politique en matière de concurrence, la Politique de confidentialité des données personnelles et la Politique sur les sanctions économiques internationales. Les collaborateurs trouveront dans le Référentiel de conformité des informations plus détaillées sur leurs responsabilités en matière de conformité.



Conformité avec la loi

Chaque entité, chaque collaborateur de Danone doit se conformer à l'ensemble des lois et réglementations en vigueur dans les pays où nous œuvrons. S'il existe une différence entre une obligation légale et nos Principes de Conduite des Affaires ou nos Politiques fondamentales, nous devons systématiquement appliquer la norme la plus élevée.



Collaborateurs

Danone s'attache à fournir un environnement de travail sûr, où chacun est respecté et où tous bénéficient d'opportunités équivalentes, comme l'assurent nos processus de recrutement, de formation et de développement professionnel. Nous respectons les droits de l'homme tels qu'établis dans les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, y compris le droit à la liberté d'association. Nous nous engageons à fournir une rémunération et un nombre d'heures de travail équitables, dans le cadre d'un équilibre vie professionnelle - vie privée harmonieux.

Nous ne tolérons ni la violence, ni les brimades, ni le harcèlement, ni la discrimination, ni aucune forme de travail forcé ou servile, ni le travail des enfants. La diversité est la bienvenue chez nous, et nous encourageons les salariés et leurs managers à communiquer de manière ouverte et à dialoguer, ce qui représente une composante déterminante de notre esprit d'entreprise.





Consommateurs

Chez Danone, nous basons notre réussite sur la satisfaction de nos consommateurs et sur la qualité de nos produits. Nous respectons les normes de qualité et de sécurité les plus strictes. Nous nous conformons à la législation internationale et aux meilleures pratiques en termes de marketing honnête et responsable et d'étiquetage clair et précis. Nous reconnaissons et approuvons le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel établi par l'Organisation mondiale de la santé (« OMS »), ainsi que les résolutions ultérieures correspondantes de l'OMS. Nous approuvons la recommandation de l'OMS en matière de santé publique mondiale, qui préconise l'allaitement exclusif du nourrisson pendant les six premiers mois, allaitement poursuivi jusqu'à deux ans et plus en introduisant parallèlement, en toute sécurité, des aliments complémentaires.



Clients

Chez Danone, nous avons à cœur d'établir des relations éthiques, justes et durables avec nos clients, basées sur des conditions commerciales claires et respectées. Nous encourageons nos clients, s'ils ne l'ont pas déjà fait, à adopter des principes commerciaux équivalents à ceux que nous présentons dans ces Principes de Conduite des Affaires.



Partenaires commerciaux

Les partenaires commerciaux de Danone sont nos fournisseurs, prestataires de service, agents, distributeurs et fournisseurs de main-d'œuvre. Nous avons à cœur d'établir des relations éthiques et justes avec nos partenaires commerciaux, basées sur des conditions commerciales claires et respectées, l'adhésion aux principes établis dans notre Code de déontologie destiné aux Partenaires commerciaux et un processus de sélection équitable.



Actionnaires

Chez Danone, nous suivons les meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et de communication financière. Nous nous attachons à fournir à nos actionnaires des informations régulières, opportunes, précises et fiables sur les activités, les performances, les clients potentiels et la stratégie de l'Entreprise. Nous nous conformons strictement aux exigences d'une tenue précise des registres et interdisons toute activité susceptible d'être considérée comme, ou de mener à, un délit d'initié.



Communauté

Chez Danone, notre mission consiste à apporter la santé par l'alimentation au plus grand nombre. Dans cette perspective, le respect pour les communautés dans lesquelles nous travaillons et le dialogue avec ces communautés est essentiel. Nous avons à cœur d'œuvrer de manière responsable auprès de nos communautés et d'y avoir un impact positif, non seulement grâce à nos produits, mais également grâce à nos activités économiques et sociales.



Concurrents

Chez Danone, nous croyons au principe d'une concurrence libre et loyale et nous encourageons l'adhésion à ce principe. Nous ne nous impliquerons jamais dans des activités anticoncurrentielles contre ou aux côtés de nos clients, partenaires commerciaux ou concurrents.



Environnement

Danone s'engage à respecter et à protéger l'environnement en développant ses activités de manière durable. Nous contrôlons et rendons compte de nos impacts environnementaux et les réduisons le plus possible, cherchant toujours de nouvelles pistes d'amélioration.



Gouvernements et organisations internationales

Danone n'effectue pas de dons d'entreprise à caractère politique. Nous participons volontiers au développement de réglementations ou de législations en tant qu'entreprise ou acteur industriel et, lorsque nous nous impliquons dans des activités de défense d'intérêts, nous le faisons en toute transparence, dans le plus grand respect des principes d'éthique, dans l'intérêt supérieur des consommateurs et avec la volonté d'atteindre les objectifs de santé publique.



Lutte contre la corruption

Danone applique une politique «tolérance zéro» en matière de corruption. Il est interdit à tout employé comme à tout représentant de Danone de donner, proposer ou recevoir un pot-de-vin ou tout autre avantage indu en vue d'un gain commercial ou financier. Les cadeaux, l'accueil, les parrainages et les dons doivent respecter les exigences de la Politique d'intégrité.



Conflits d'intérêt

Les employés ne doivent pas se trouver dans des situations de conflit d'intérêt avérées ou perçues comme telles, conformément à la Politique d'intégrité. Les conflits d'intérêt sont des situations susceptibles d'être incompatibles, ou de sembler incompatibles, avec les responsabilités d'un employé de Danone.



Confidentialité

Chez Danone, nous prenons la confidentialité très au sérieux et attendons de tous nos collaborateurs qu'ils protègent les informations confidentielles et la propriété intellectuelle de Danone. Nous devons également protéger les informations confidentielles de nos consommateurs, de nos clients et de nos partenaires commerciaux ainsi que tout élément de leur propriété intellectuelle à laquelle nous sommes susceptibles d'avoir accès dans le cadre de notre relation commerciale. De même, nous nous engageons à respecter toutes les exigences correspondantes des juridictions dans lesquelles nous opérons en matière de confidentialité des données.





Fraudes et blanchiment d'argent

Danone rejette toute tentative d'utilisation de ses activités pour blanchir de l'argent et ne travaille qu'avec des clients et partenaires commerciaux légitimes. Danone applique par ailleurs une politique de tolérance zéro en matière de fraude (qu'il s'agisse par exemple de vol ou d'une mauvaise utilisation d'actifs de Danone, d'une non-conformité avec la politique en matière de voyages et de dépenses, ou encore de malversations).



Politique de sanctions économiques internationales

Danone est conscient que des gouvernements et des organisations internationales peuvent imposer des sanctions économiques internationales à des pays où il opère, ainsi qu'à des personnes. Danone s'engage à respecter toutes les exigences requises correspondant à ces sanctions économiques internationales.

Signaler un problème

Chez Danone, nous voulons avoir immédiatement connaissance de tout manquement avéré ou potentiel à nos Principes de Conduite des Affaires. Nous devons également être avertis de tout comportement illégal, de toute malversation financière et de toute activité qui constitue ou pourrait constituer un danger pour l'environnement ou pour toute personne travaillant pour notre entreprise.

Nous encourageons toujours le personnel et les acteurs externes à discuter directement de tout sujet de préoccupation avec l'interlocuteur approprié de Danone (supérieur hiérarchique, responsable RH, responsable financier, responsable de la conformité ou responsable des relations client).

Cependant, si nos collaborateurs ou d'autres parties prenantes préfèrent signaler un problème de manière confidentielle par un autre moyen, nous mettons à leur disposition un outil dédié de signalement, nommé DANONE ETHICS LINE [www.danoneethicsline.com]. Le cas échéant, cet outil peut également être utilisé de manière anonyme.

Il n'y aura pas de représailles à l'encontre des personnes signalant de bonne foi un sujet de préoccupation. Chaque cas fera l'objet d'une enquête appropriée et, en cas d'infraction avérée, des mesures adéquates seront prises.

Si vous souhaitez signaler un problème de manière
confidentielle par le biais de Danone Ethics Line, visitez

www.danoneethicsline.com

